



## **NOTE PRESSE**

Le Puy-en-Velay, le 15 décembre 2017

# **La Communauté d'agglomération très attachée aux énergies renouvelables**

**Le réseau chaleur bois prend de l'ampleur**

**Forte du succès et de l'efficacité du réseau chaleur bois qui, depuis janvier 2014, alimente en énergie de nombreux bâtiments, la Communauté d'agglomération souhaite étendre ce réseau à de nouvelles structures et ainsi, leur faire bénéficier d'une énergie renouvelable plus écologique et économique.**

**Le réseau actuel fournit de la chaleur à plus de 900 logements, au Conseil Régional (lycée Roche Arnaud), au Département (archives départementales), à l'Agglomération (piscine La Vague), à la mairie (six bâtiments municipaux) et à des bailleurs sociaux et copropriétaires. Très satisfaisant, ce réseau répond aux attentes à tous les niveaux : financier, technique et contractuel.**

**Michel Joubert, Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, Willy Guieau, vice-Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, Michel Chapuis, Maire du Puy-en-Velay et Guillaume Castellan, Directeur de l'Agence Loire Porte du Sud d'ENGIE Cofely, signent ce vendredi matin, l'avenant lié à l'extension du contrat de délégation de service public du chauffage urbain au bois de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.**

### **Un nouveau système de chauffage urbain, plus propre et moins coûteux**

Ce réseau au bois alimente depuis trois ans en chauffage et eau chaude sanitaire une cinquantaine de bâtiments, dans les quartiers de Guitard, de Roche-Arnaud et du Val-Vert et va être étendu en direction de la partie sud-est du centre-ville. La longueur du réseau sera portée à 8,5 km en tenant compte de cette extension de 2,7 km.

ENGIE Cofely, en tant que délégataire, a conçu, réalisé, financé et exploite ce réseau de chaleur.

Le nombre équivalent de logements raccordés passera à 1 919 et l'augmentation des besoins du réseau entraînera une évolution du mix énergétique contractuel à 88 % de biomasse et 12 % de gaz. Il permettra ainsi à un plus grand nombre de bénéficier d'un mode de chauffage plus économique et plus respectueux de l'environnement (plus de 18 600 tonnes de CO<sub>2</sub> complémentaires évitées sur la durée du contrat).

Michel Joubert souligne : « Avec la création d'une chaufferie bois et l'extension du réseau de chaleur inhérent, la Communauté d'agglomération et la Ville s'engagent une nouvelle fois dans une démarche concrète en faveur de l'environnement et au service de ses concitoyens. A travers ce projet, nous avons fait le choix d'un mode de chauffage ayant un intérêt social et plus respectueux de l'environnement. En effet, cette extension va permettre d'offrir aux abonnés du réseau la possibilité de bénéficier d'une énergie moins coûteuse et moins polluante. La chaleur fournie permet le chauffage des locaux et la production d'eau chaude sanitaire.

De plus, cela va renforcer et développer notre filière bois locale qui constitue une ressource renouvelable et alternative aux énergies fossiles ».

### **Dynamiser la filière bois**

La chaufferie biomasse représente également un atout pour la filière bois locale qui lui fournira, dès octobre 2018, 9 000 tonnes de bois-énergie par an, composée à plus de 50 % de plaquettes forestières. Cela va permettre la création et la pérennisation de 2 emplois supplémentaires (équivalent temps plein selon l'ADEME) dans la filière bois locale.

L'investissement de cette extension s'élève à 1,7 millions d'euros et bénéficie d'une aide financière de plus de 70% apportée par l'ADEME dans le cadre du Fonds Chaleur. Ce projet est lauréat de l'appel à projet AURARéseau 2017.

### **Début des travaux en 2018**

Les travaux débuteront au second trimestre 2018 pour une mise en service à la fin de l'été 2018. Ces travaux devraient avoir des répercussions positives en termes d'emploi local. L'amortissement de cet investissement sera réalisé sur une durée de 16 ans jusqu'à l'échéance du contrat de délégation.

La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay labellisée Territoire à Énergie Positive pour la croissance Verte (TEPCV), a confirmé son engagement dans la démarche Territoire à Énergie Positive (TEPOS) en 2017 et cet investissement traduit concrètement la volonté de l'agglomération d'étendre un projet de développement durable à un plus grand nombre d'utilisateurs.

Sur la base des conclusions du schéma directeur qui mettait en évidence la capacité encore disponible des installations existantes, cette extension du réseau de chaleur répondra à la demande de futurs usagers situés à proximité du réseau de chaleur qui disposent d'installations vieillissantes. Une douzaine d'abonnés est intéressée par cette extension.

